

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 98-180 DU 11 MAI 1998

portant nomination de Monsieur Romain  
IDJIDINA en qualité de Directeur de la  
Programmation et de la Prospective.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le décret n° 97-59 du 20 février 1997 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du ministère du Commerce, de  
l'artisanat et du tourisme ;

SUR proposition du ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

LE Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 avril 1998,

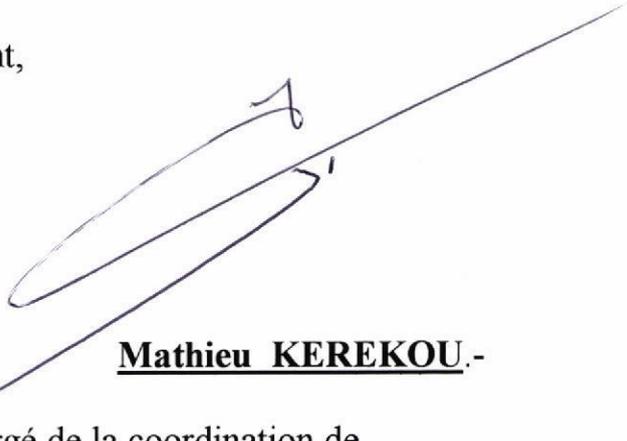
**DECRETE** :

**Article 1er.**- Monsieur Romain IDJIDINA est nommé directeur de la  
Programmation et de la Prospective au ministère du Commerce, de  
l'artisanat et du tourisme.

**Article 2.** - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Mai 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**

Le Premier ministre, chargé de la coordination de  
l'action gouvernementale et des relations avec les institutions,  
porte-parole du gouvernement,



**Adrien HOUNGBEDJI.**

Le ministre du Commerce, de  
l'artisanat et du tourisme,



**Gatien HOUNGBEDJI.**

Le ministre des Finances,



**Moïse MENSAH.**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MCAT  
4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA  
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-